Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260612-D202606074-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 1
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, **le onze juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie, M. PITOIS Ludovic,
Absent	M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	05/06/2026

2026 06 074 Désignation d'un représentant élu au sein de la SPL Fougères Tourisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par délibération n°201807089 du 26/07/2018 est actionnaire de l'office de Tourisme, la SPL FOUGERES TOURISME.
Vu le scrutin municipal 2026,
Il convient de désigner un représentant élu au sein des membres pour siéger à l'Assemblée Spéciale.
Une fois les membres désignés par les communes de Fougères Agglomération, l'Assemblée Spéciale se réunira et élira un de ses membres, qui siégera au Conseil d'Administration de la SPL FOUGERES TOURISME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DESIGNE Madame Laurence GOBÉ comme représentante de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale FOUGERES TOURISME.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 12/06/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.